



Genève, le 30 juin 2023  
Aux représentantes et représentants  
des médias

**Communiqué de presse conjoint du département de la santé et des mobilités et du  
département du territoire**

**Incendie au Bois-de-Bay: hausse localisée et momentanée des particules  
fines**

**Suite à l'incendie qui a frappé cette nuit un important centre de recyclage du Bois-de-Bay (Satigny), une hausse momentanée des particules fines a été notée localement.**

Suite à l'incendie qui a frappé cette nuit un important centre de recyclage du Bois-de-Bay (Satigny), une hausse momentanée des particules fines a été notée à la station de mesure de la qualité de l'air la plus proche du sinistre, située à Meyrin. Les mesures instantanées ont ainsi relevé sur ce point des taux aux alentours de 140 µg/m<sup>3</sup> entre minuit et 3 heures du matin. Ces concentrations ont chuté et elles s'élevaient à 15 µg/m<sup>3</sup> ce matin à 8h. Les trois autres stations de mesures de la qualité de l'air du canton n'ont pas relevé de taux inquiétants. A noter que les limites fixées par la loi, reposant sur des moyennes journalières, n'ont été dépassées sur aucune des stations de mesures du canton. Les indices de la qualité de l'air, reflétant les effets d'un temps pluvieux, sont donc dans la normale.

N'étant à cette heure pas totalement maîtrisé, l'incendie peut occasionner des incidences locales, il est recommandé de se référer aux éventuelles instructions des pompiers du SIS intervenant encore actuellement sur le terrain.

Compte tenu de ces éléments, il n'y a pas d'inquiétude particulière pour la santé: l'odeur peut être incommodante mais le service du médecin cantonal considère qu'aucune mesure spécifique n'est nécessaire. Les activités y compris en plein air peuvent se dérouler comme prévu.

En cas de changement de situation, nous communiquerons sans délai par nouveau communiqué.

*Pour tout complément d'information: Dre Aglaé Tardin, médecin cantonal, DSM, T. 022 546 50 00.*